

La statistique dans la cité n° 29 - avril 2022

Lettre bimestrielle du groupe « Statistique et enjeux publics »

Sommaire du n°29 – avril 2022

Éditorial

Outils :

- *Mortalité due au Covid-19 et statistiques sur les causes de décès*
- *Retour sur une page tragique de l'Histoire*

Vie des institutions :

- *Comment faire traverser l'Atlantique aux données personnelles ?*

Anniversaire :

- *Il y a trente ans...*

Courrier des lecteurs

Nous avons lu :

- *L'infolettre du groupe Environnement et Statistique de la SFdS consacrée à la parution du deuxième volet du sixième rapport d'évaluation du Giec*
- *Un article du Monde sur la valeur patrimoniale des immeubles construits dans la deuxième moitié du XXe siècle en prenant pour exemple l'ancienne tour de l'Insee à Malakoff*
- *Trois articles sur les sondages préélectorales dans Variances*

Vu à la télévision :

- *Deux pionniers de la statistique complètement méconnus en tant que statisticiens !*

Vie du groupe

Tous les numéros de l'infolettre sont téléchargeables sur le site du groupe SEP ([cliquez ICI](#))

Éditorial

Comme pendant toutes les périodes préélectorales présidentielles, nous avons été noyés sous un déluge de sondages et une avalanche de chiffres. Il est vraisemblable que, cette fois encore, le record du nombre de sondages donnés en pâture au public, aura été battu ! Certes la généralisation des méthodes de « rolling ⁽¹⁾ » peut expliquer cette croissance du nombre de sondages, mais si la statistique peut contribuer, comme nous nous efforçons de le faire, à éclairer les débats de société, ne peut-on pas craindre, dans le cas d'espèce, que « *trop de statistiques va tuer la statistique* ».

Au moment où ce numéro de *La Statistique dans la Cité* est en train d'être bouclé, on peut dire que les résultats de la campagne de sondages du premier tour de l'élection présidentielle auront ressemblé à un verre à moitié plein ou à moitié vide : à moitié plein car les différents sondages ont correctement donné le classement des candidats, à moitié vide car les écarts entre les derniers sondages publiés le 8 avril et les résultats du vote ont été parfois assez importants ; il sera intéressant d'expliquer ces écarts afin que cette branche de la statistique puisse éclairer dans les meilleures conditions possibles les débats de société. On trouvera notamment dans ce numéro une note de lecture présentant trois articles d'une récente livraison de *Variances*, le Webmagazine des anciens élèves de l'Ensaë ; l'un de ces articles analyse ces écarts pour le premier tour de l'élection présidentielle de 2017.

Parmi ses différentes rubriques, ce numéro contient également un article sur la mesure de la mortalité due à la Covid-19 qui vient à point nommé rappeler les difficultés d'établissement des statistiques de

causes de décès. Cet article répond à des demandes de participants à plusieurs séances passées des Cafés de la Statistique.

Et comme d'habitude, nous souhaitons que nos lecteurs puissent nous faire part de leurs réactions et de leurs commentaires sur nos activités et en particulier sur cette infolettre en nous écrivant à l'adresse sep@sfds.asso.fr.

(1) Dans un « rolling », 500 personnes sont interrogées quotidiennement ; la vague d'enquête du jour est alors cumulée avec les vagues des deux jours précédents dans le cadre d'un échantillon agrégeant au total près de 1 500 personnes. Par son caractère continu, un rolling est censé échapper à l'écueil majeur des baromètres réalisés à intervalle régulier : la discontinuité ; en effet, en éliminant les évolutions brusques observées d'une vague à l'autre dans les baromètres classiques, ce dispositif permet de lisser les effets de conjoncture et donc d'assurer un suivi plus stable et donc théoriquement mieux assuré de l'actualité.

Pour nous écrire : sep@sfds.asso.fr

Outils

Mortalité due au Covid-19 et statistiques sur les causes de décès

Lors des Cafés de la Statistique consacrés aux indicateurs et aux modélisations de la Covid-19 (Dominique Costagliola, le 19 janvier 2021, puis Antoine Flahault, le 20 janvier 2022 et Jean-Luc Tavernier, le 15 février 2022 ⁽²⁾), plusieurs participants ont questionné les intervenants sur la production des informations sur les causes de décès.

Le nombre total des décès en France a été régulièrement mis à disposition du public par l'Insee au cours de la pandémie, avec une bonne fiabilité et dans un délai de dix jours pour les premières estimations provisoires ⁽³⁾. Cette statistique était largement issue de procédures dématérialisées en provenance des mairies (pour plus de 90 % des décès). Des analyses de surmortalité globale ont alors pu être publiées, [en comparant les décès pendant la pandémie à ceux des années précédentes](#). Mais cette surmortalité ne permettait pas d'estimer directement les décès dus à la Covid car l'évolution de certaines autres causes de décès a pu aussi être atypique pendant la période (baisse des décès par accidents de la route en raison des confinements, par exemple) ⁽⁴⁾. On a pu alors recourir à des modélisations pour une estimation indirecte, mais celle-ci est délicate en temps de pandémie car elle repose sur des hypothèses concernant la régularité des autres causes de décès ⁽⁵⁾. Pour évaluer directement et en temps réel le nombre de décès dus à la Covid-19, une remontée d'informations spécifiques a été mise en place par Santé publique France à partir du système d'information pour le suivi des victimes hospitalisées (SI-VIC), complétée par une autre remontée d'information en provenance des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et autres établissements médico-sociaux. Les décès survenus à domicile ne sont pas comptabilisés dans ces bases. Ils ne pourront l'être qu'à partir des informations contenues dans les certificats de décès, lorsque ceux-ci auront été exploités.

En effet, la statistique générale des nombres et des causes de décès repose sur les certificats attestant d'un décès, indispensables à l'inhumation du défunt. Ces certificats comprennent deux volets, l'un administratif (identité du défunt, date et lieu du décès...) et l'autre médical et confidentiel, non nominatif mais comportant le sexe, l'âge, la date et le lieu du décès, ainsi que la ou les causes de décès, libellées en texte libre par le médecin qui constate le décès. Le volet administratif est transmis par la mairie à l'Insee pour la production de la statistique du nombre de décès, alors que le volet médical, cacheté, est transmis à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) par l'intermédiaire des Agences Régionales de Santé (ARS) lorsqu'il est établi sur papier, ou directement avec copie à l'ARS s'il est établi par voie électronique (ce qui ne concernait qu'environ un décès sur cinq au début de la pandémie, trois sur dix actuellement, surtout ceux survenus dans les établissements de santé) ⁽⁶⁾. C'est l'Inserm, en l'occurrence le [Centre épidémiologique des causes de Décès](#) (CepiDc), qui est chargé de l'exploitation de cette partie médicale et de l'élaboration de la statistique des causes de décès. Cette exploitation, outre la saisie des bulletins transmis sur papier, comporte pour tous les bulletins une assez lourde étape de codification permettant de convertir le texte libre du médecin certificateur en modalités de la Classification internationale des maladies, selon les procédures internationales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Une partie de cette codification repose sur un traitement automatique, mais dans près de la moitié des cas, il faut recourir à une codification manuelle, réalisée par des experts. La qualité de ce processus et des informations transmises est globalement validée par l'OMS, mais les résultats sous-estiment certaines causes de décès, notamment celles relatives aux suicides et autres morts violentes, car la transmission des

certificats alors issus des instituts médico-légaux n'est pas exhaustive, même si elle a récemment progressé.

Les diverses opérations de production des données prennent du temps : à ce jour, les données complètes les plus récentes accessibles sur le site du CepiDc concernent l'année 2017. Des [données incomplètes et provisoires sur la mortalité par Covid](#), reposant sur les seuls certificats électroniques ou sur des algorithmes simplifiés appliqués à l'ensemble des bulletins reçus, y ont toutefois été ajoutés et la codification 2020 est en cours de façon prioritaire.

Afin de rénover le processus de production des statistiques de causes de décès pour améliorer leur ponctualité ⁽⁷⁾ et leurs conditions d'utilisation, tout en garantissant leur fiabilité, un projet vient d'être mis en place auprès du directeur de la Drees, en relation étroite avec les équipes de l'Inserm-CepiDc, en cours de renforcement, et de la Direction générale de la santé.

(2) Les [vidéos des introductions à ces Cafés](#) sont disponibles en ligne sur le site de la SFdS.

(3) Voir, pour davantage d'informations, le [blog de l'Insee](#).

(4) Voir à ce propos l'[article de Gilles Pison et France Meslé](#).

(5) [Étude réalisée au niveau européen](#) par le consortium EuroMomo, auquel contribue Santé publique France.

(6) Un [décret](#) est paru le 28 février 2022, obligeant à l'utilisation de la certification électronique en établissement à partir de début juin.

(7) Le règlement européen n° 328/2011 stipule qu'Eurostat doit être destinataire des causes de décès dans les 24 mois suivant la fin de l'année de référence.

Retour sur une page tragique de l'Histoire

Les tragiques événements qui se déroulent en Ukraine depuis le 24 février remettent en mémoire ce que Joseph Staline avait répondu à un journaliste qui l'interrogeait sur la grande famine (l'Holodomor) organisée en Ukraine en 1932 et 1933 : « Le décès d'un de vos parents, c'est un drame familial ; un accident de train qui cause la mort de quelques centaines de voyageurs, c'est une tragédie nationale ; là, vous parlez de plusieurs millions de morts, c'est une statistique ».

Au-delà de ce cynique trait d'humour noir de Staline, l'Ukraine a souhaité dès son indépendance fin 1991 que soit dressé un bilan fiable et exhaustif sur ce sinistre épisode de son histoire. On peut citer notamment les travaux réalisés par Jacques Vallin et France Mesle (Ined) avec deux membres de l'Académie Nationale des Sciences de l'Ukraine : voir par exemple « [Mortalité et causes de décès en Ukraine au XXe siècle](#) » paru dans Les Cahiers de l'Ined en août 2003.

Vie des institutions

Comment faire traverser l'Atlantique aux données personnelles ?

Les données individuelles sont parfois appelées le « pétrole du XXIe siècle ». Leur réglementation et leur accessibilité font donc l'objet de précautions particulières. En matière de protection des données personnelles, l'Union européenne a mis en œuvre des mesures visant à protéger les citoyens concernés, notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016. Son article 44 précise qu'« un transfert, vers un pays tiers (...) de données à caractère personnel qui sont destinées à faire l'objet d'un traitement après ce transfert ne peut avoir lieu que si (...) les conditions définies dans le présent chapitre sont respectées par le responsable du traitement ». Autrement dit, il convient que la protection des individus dans les pays où sont transférées des données personnelles soit au moins équivalente à celle qui a cours dans l'Union européenne. Or, ce niveau de protection est beaucoup plus élevé dans l'Union européenne qu'aux États-Unis. C'est pourquoi des règles particulièrement contraignantes et restrictives s'appliquent pour la transmission de données personnelles depuis l'Union Européenne vers les USA.

Après de longues discussions, un accord était intervenu en 2016 entre l'UE et les USA sur un texte appelé *Privacy Shield* (bouclier de protection des données), qui prévoyait une mise en œuvre souple du RGPD, à condition que les entreprises étatsuniennes bénéficiaires des données s'engagent à respecter certaines mesures.

Le 16 juillet 2020, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé cet accord non conforme au droit européen. Cette situation nouvelle a placé les entreprises opérant sur les deux continents (notamment les « Gafa ») dans une situation inconfortable. C'est pourquoi de nouvelles négociations ont eu lieu entre les deux parties pour tenter de trouver un accord satisfaisant.

Le 25 mars 2022, Ursula von der Leyen et Joe Biden ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord portant sur un nouveau cadre pour le transfert des données personnelles entre les deux continents. Le contenu de cet accord n'est pas encore public. Il devra nécessairement être validé par le

Parlement européen et le Conseil. Il est probable qu'un nouveau recours devant la CJUE sera pourvu par les mêmes qui avaient fait annuler le *Privacy Shield*.
On verra alors les nouvelles conditions dans lesquelles le transfert des données personnelles pourra se faire à travers l'océan Atlantique.

Anniversaire

Il y a trente ans...

... le 15 avril 1992, la [Commission Économique pour l'Europe des Nations-Unies \(CEE/ONU\)](#) décidait d'adopter la [résolution C\(47\)](#) par laquelle elle entérinait à son niveau les *Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle* préconisés neuf mois plus tôt, le 17 juin 1991, par la *Conférence des Statisticiens Européens (CSE)*. *La Statistique dans la Cité* avait consacré un article ⁽⁸⁾ de son numéro 25 (juin 2021) à l'adoption de ces principes par un groupe de travail de la CSE. Cette résolution C(47) était donc la reconnaissance par le niveau ministériel de la CEE/ONU de la norme que représentaient ces Principes pour les pays qu'elle regroupait. Ces principes sont considérés comme formant un cadre de base appelé à guider toute l'activité statistique des organismes nationaux et internationaux de telle façon que la statistique officielle soit reconnue comme un bien public.
À l'époque, ces principes portaient le nom de *Principes fondamentaux de la statistique officielle dans la région de la CEE/ONU*. Ce n'est que deux ans plus tard, en avril 1994, que la Commission de statistique des Nations-Unies a adopté ces dix principes au niveau mondial après que les quatre autres régions ⁽⁹⁾ des Nations-Unies eurent reconnu que ce texte avait une portée universelle. Il aura ensuite fallu pratiquement vingt ans pour que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte le 29 janvier 2014, pendant sa soixante-huitième session annuelle, la résolution A/RES/68/261 sur les *Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies* alors que la même démarche dans la région de la CEE/ONU avait demandé moins d'une année !

(8) On peut consulter [l'ensemble des numéros de La Statistique dans la Cité](#) dans les pages du Groupe Statistique et Enjeux Publics du site de la SFdS.

(9) Le système des Nations-Unies comprend cinq régions : outre l'Europe (qui comprend aussi le Canada, les Etats-Unis et Israël et qui siège à Genève), les autres régions sont l'Amérique Latine et les Caraïbes (siège à Santiago, Chili), l'Afrique (siège à Addis-Abeba), l'Asie occidentale (siège à Beyrouth) et l'Asie et le Pacifique (siège à Bangkok).

Courrier des lecteurs

Nous avons reçu la réaction d'un lecteur à propos de l'éditorial du numéro 28 (février 2022) de *La statistique dans la cité*.

Nous encourageons nos lecteurs à réagir aux articles publiés dans *La statistique dans la cité*. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et de vos attentes en écrivant à sep@sfds.asso.fr.

Patrick nous écrit :

Dans l'éditorial du numéro de février dernier dans lequel vous évoquez le rôle de l'Insee à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, vous rappelez « *l'enjeu majeur de (la) législation statistique qui est de pouvoir disposer de statistiques comparables d'un pays à l'autre au sein de l'Union* ». Et vous soulignez à juste titre que « *cette comparabilité suppose que dans un domaine donné, l'ensemble des pays de l'UE travaillent avec les mêmes concepts et les mêmes nomenclatures, et même parfois, dans certains domaines, avec les mêmes outils* » mais que « *cela ne peut se faire sans l'adoption de textes législatifs s'imposant à tous les pays membres* ». Il est en effet évident que la recherche d'un consensus prendrait trop de temps, voire ne déboucherait pas. Mais cette procédure législative présente pourtant des dangers potentiels puisqu'elle permet en théorie à deux institutions de nature politique, le Conseil et le Parlement européens, d'intervenir parfois de façon très détaillée sur les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques, contrairement à ce que prévoit l'article 2 des [Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle des Nations-Unies](#). Certes ce danger, qui n'existe pas au niveau national dans les pays membres de l'Union européenne, est en grande partie théorique et il n'y a pas eu, à ma connaissance, de dérapage dans l'histoire de la statistique européenne, notamment grâce au savoir-faire interinstitutionnel d'Eurostat. Mais il n'en demeure pas moins qu'une épée de Damoclès reste dans le paysage.

Je dois néanmoins reconnaître que les progrès de ce que le jargon européen appelle « comitologie »

ont permis de renvoyer beaucoup de détails nécessaires à l'exécution des programmes européens à la préparation d'actes délégués de la Commission, actes dont l'examen n'est en principe soumis qu'au CSSE (Comité du système statistique européen) qui est composé des « chefs statisticiens » des pays de l'Union. Et par ailleurs, ont été adoptés en 2019 trois règlements-cadres qui définissent un cadre commun pour les statistiques européennes : le **règlement IESS (Integrated European Social Statistics)**, le **règlement FRIBS (Framework Regulation Integrating Business Statistics)** et le **règlement IFS (Integrated Farm Statistics)** qui permettent d'étendre le champ d'utilisation de la législation secondaire par actes délégués. Mais cela n'élimine pas tout danger potentiel.

Ne serait-il donc pas opportun de donner au Système statistique européen un statut analogue au Système européen de banques centrales, système dans lequel l'ensemble des décisions serait confié au « collège des chefs statisticiens » dont le rôle deviendrait alors plus ou moins équivalent à celui des gouverneurs des banques centrales ?

Nous avons lu

[L'infolettre du 12 mars 2022 du groupe Environnement et Statistique de la SFdS est consacrée à la parution du deuxième volet du sixième rapport d'évaluation du Giec](#), publié le 28 février 2022. À cause de l'actualité du conflit en Ukraine, ce rapport est passé presque inaperçu ; mais le Secrétaire général des Nations-Unies, António Guterres a cru pouvoir déclarer : « *Nous marchons les yeux fermés vers la catastrophe climatique* ». Le premier volet du rapport, en date d'août 2021, concluait que le changement climatique était plus rapide que prévu. Les travaux rapportés dans ce deuxième volet s'intéressent aux effets, aux vulnérabilités et aux capacités d'adaptation à la crise climatique. Début avril, le Giec a publié un **troisième volet** concernant les **solutions à mettre en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre**. Le site Vie Publique propose une analyse détaillée de ces deux volets ⁽¹⁰⁾ du rapport.

(10) Voir sur le site Vie Publique les analyses du **[deuxième rapport](#)** et du **[troisième rapport](#)**.

Le Monde daté des dimanche 3 et lundi 4 avril 2022 a consacré une page à la valeur patrimoniale des immeubles construits dans la deuxième moitié du XXe siècle en prenant pour exemple l'ancienne tour de l'Insee à Malakoff. La question se pose à peu près systématiquement de la réhabilitation de ces immeubles compte-tenu des énormes défauts qu'ils présentent (« passoires » thermiques, présence d'amiante, ...) ou de leur destruction dans le cadre d'un réaménagement de leur emprise. Mais l'article insiste sur la valeur patrimoniale de beaucoup de ces immeubles et prend comme premier exemple la tour construite à Malakoff pour l'Insee en 1974 et abandonnée en 2018, en y consacrant un bon quart de l'article ⁽¹¹⁾. Son autrice écrit que cet immeuble « *avait vieilli, avait besoin d'être désamianté, mais conservait ses belles qualités, des espaces traversants lumineux, notamment rendus possibles par la finesse de ses trois ailes* ». Or la décision actuelle, soutenue par la ville de Malakoff, la ville de Paris et l'État, est de le détruire et d'insérer son terrain dans un projet de « *libération de l'emprise foncière* » qui allait permettre de transformer ce quartier situé à l'entrée de Malakoff. La fille d'un des deux architectes de l'immeuble, Serge Lana, essaie de le sauver car il présente, dit-elle, un très grand intérêt sur le plan architectural.

Lu dans [Variances, le Webmagazine des anciens élèves de l'Ensaë, daté du 8 avril, trois articles sur les sondages préélectoraux](#). La lecture de ces trois articles, fort bienvenus à la veille du premier tour de l'élection présidentielle, éclaire plusieurs aspects de l'utilisation de ces sondages.

Un article de Jean-François Royer revient sur le « vote de paille » qui avait prévu la défaite de Franklin D. Roosevelt en 1936 ; il insiste notamment sur la nécessité de bien représenter dans les échantillons tous les segments importants de la population, ce qui n'était pas le cas du vote de paille ; et aussi l'importance et la pertinence des redressements effectués par les instituts de sondage, ce qui n'est pas toujours compris des utilisateurs. Il conclut que, aucun sondage n'étant rigoureusement aléatoire, rien ne peut remplacer l'examen soigneux de la totalité du processus d'échantillonnage, d'enquête et de redressement. Le rôle de la Commission des sondages en France est, de ce point de vue, indispensable.

Le deuxième article est dû à Pierre Joly qui s'interroge sur la fiabilité des sondages de premier tour des présidentielles. Il illustre sa réflexion par l'examen, à l'occasion du premier tour de l'élection présidentielle de 2017, de la distance quadratique entre les sondages et le résultat du premier tour ; il constate que cet écart est allé en s'amenuisant au fil du temps. Il serait intéressant de refaire cette analyse pour ce premier tour de 2022 ; la conclusion risque d'être sensiblement différente !

Michel Fansten est l'auteur du troisième article sous le titre provocateur « *L'échec électoral est-il une science exacte ?* ». Il s'interroge notamment sur les raisons de l'abstention qui devient de plus en plus

importante et sur ses conséquences. Il en tire une conclusion paradoxale : **le résultat d'une élection peut être déterminé par ceux qui ne votent pas.**

(11) En outre, une belle photo de la tour de l'Insee illustre l'article sur près d'une demi-page.

Vu à la télévision

Deux pionniers de la statistique complètement méconnus en tant que statisticiens !

Arte a proposé un documentaire le 19 février 2022 sur la vie et l'œuvre de Florence Nightingale, née le 12 mai 1820 à Florence, décédée le 13 août 1910 à Londres. Elle a été une infirmière britannique, pionnière des soins infirmiers modernes et de l'utilisation des statistiques dans le domaine de la santé. À l'occasion du deux-centième anniversaire de la naissance de cette personnalité hors normes, icône de la médecine moderne, méconnue en France, *La Statistique dans la Cité* lui avait consacré un article dans son numéro de juin 2020 ⁽¹²⁾. Il est dommage que le documentaire n'ait consacré que quelques secondes à ses apports à la statistique.

Le magazine de la série « *Secrets d'histoire* » diffusé sur France 3 était consacré le 21 mars à Vauban. Il y a été trop brièvement rappelé que Vauban n'était pas seulement le stratège et l'ingénieur militaire bien connu à l'origine du réseau de fortifications qui ceinturait la France, mais aussi en quelque sorte un statisticien et un démographe avant la lettre lorsqu'il a publié en 1686 sa *Méthode generale et facile pour faire le dénombrement des Peuples* en préconisant un recensement par tête ⁽¹³⁾. Plus tard, dans son ouvrage consacré au projet de *Dîme Royale*, il détaille sa méthode en suggérant un quadrillage de la population, chaque groupe de 50 maisons d'une paroisse étant nanti d'un « lieutenant » chargé de visiter ces maisons quatre fois par an de telle sorte qu'aucun individu n'échappe au décompte. Il écrit que *le Royaume de France est assez considérable pour que le Roy soit informé du nombre et de la qualité des Sujets qui le composent une fois l'année.*

(12) On peut consulter [l'ensemble des numéros de La Statistique dans la Cité](#) dans les pages du Groupe Statistique et Enjeux Publics du site de la SFdS.

(13) Voir par exemple l'article [« Vauban, inventeur des recensements »](#) paru en 1975 dans les Annales de Démographie Historique sous la plume d'Eric Vilquin.

Vie du groupe

Les deux mois qui séparent ce numéro de *La Statistique dans la Cité* du précédent sont à marquer d'une pierre blanche. En effet, le *Café de la statistique* du 8 mars ⁽¹⁴⁾ s'est déroulé au Café du Pont-Neuf, ce qui n'avait plus été le cas depuis le 10 mars 2020, en raison de la pandémie de Covid-19. Nous avons pu l'organiser en mode hybride en accueillant des participants à distance ; malgré des moyens quelque peu artisanaux, cette organisation a été jugée très largement satisfaisante.

Nous avons dû remettre à une date ultérieure la séance prévue le mardi 12 avril sur la mesure de l'économie de la défense et des ventes d'armement pour lequel nous avons invité Christian Schmidt, professeur émérite à l'Université de Paris IX-Dauphine. Et, pour le Café suivant, notre invité sera Cédric Philibert de l'Institut Français des Relations Internationales (Ifri) sur le coût des énergies.

(14) Nous avons accueilli le 8 mars Jean Bosvieux qui a été directeur des études de l'Anil, l'Agence nationale pour l'information sur le logement et qui a évoqué la réponse à la demande de logements au niveau local.

Responsable de l'infolettre : Chantal Cases, présidente du groupe SEP

Rédacteur en chef : Jean-Louis Bodin

Secrétaire de rédaction : Jean-Pierre Le Gléau

Webmestre : Érik Zolotoukhine